



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maires

Question écrite n° 49851

Texte de la question

M. Jean-Charles Cavaille attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le fait que les maires sont confrontés à des problèmes de plus en plus variés et complexes. Le sentiment partagé par un nombre croissant de citoyens que le maire peut tout régler et que sa responsabilité est sans limite accentue encore la difficulté. Force est de constater que la vente de drogue sur la voie publique s'étend au-delà des banlieues et touche également les communes rurales. Ainsi, lorsqu'un maire est informé d'un cas de vente de drogue sur la voie publique, il doit prévenir les forces de gendarmerie pour que soit saisi le procureur de la République. C'est du moins la démarche recommandée par l'autorité préfectorale. Dans le souci de mieux répondre à l'attente des familles mais aussi des responsables d'établissements scolaires et, sur un plan général, de la population, il lui demande de bien vouloir lui préciser les responsabilités et les pouvoirs du maire en la circonstance. Le cas échéant, il souhaiterait connaître son sentiment sur la nécessité d'apporter dans ce domaine un correctif à la législation actuelle dans le but de renforcer les pouvoirs de police du maire.

Données clés

Auteur : [M. Cavallé Jean-Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49851

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1483